

CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 8 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-185

Conseillers en exercice: 77 L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf Présents: 56 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Absents excusés: 14 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à 7 Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet

Votants: 63 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs:

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 12 JUI 2024 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 12 JUII 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20240708-DELIB2024-185-DE Date de télétransmission : 12/07/2024 Date de réception préfecture : 12/07/2024 OBJET:

FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAUX - EDIFICES CULTUELS NON PROTEGES - ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BREZONS

RAPPORTEUR: Madame Bernadette RESCHE

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-287 en date du 29 novembre 2018 attribuant un fonds de concours pour la restauration des édifices cultuels non protégés à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 €, dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80% ;

Vu la délibération de la commune de Brezons en date du 27 mars 2024 engageant un programme de restauration des couvertures de l'église du Bourguet d'un montant prévisionnel de 131 777 € pour la 1ère phase, et sollicitant Saint-Flour Communauté pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 9 000 € ;

Considérant l'intérêt patrimonial et architectural intercommunal du projet précité;

Considérant, par ailleurs, qu'il enrichit la qualité patrimoniale du territoire du label « Pays d'art et d'histoire » qui pourra en assurer sa valorisation et sa promotion ;

Considérant que l'avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Cantal est sollicité après instruction du dossier de restauration afin d'engager des opérations de qualité ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 20 juin 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ◆ DECIDE DE SOUTENIR la restauration de l'église du Bourguet à Brezons dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments Historiques, attribuant un fonds de concours à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention 9 000 C, dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80%;
- DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Brezons pour des travaux de rénovation de l'église du Bourguet à hauteur de 15 % du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de la signature des marchés estimés à 131 777 C, plafonné à 9 000 C, soit un montant prévisionnel de 9 000 C;
- → AUTORISE Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR: 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Le secrétaire de séance,

Céline CHARRIAUD

MAKUS

Loic POUDEROUX

ocusé ne reception en préfecture 18 20066660-20240708-DELIB2024-185-DE ate de télétransmission : 12/07/2024 ate de réception préfecture : 12/07/2024